



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division de l'organisation scolaire
de l'enseignement privé et de la prospective
Bureau de l'enseignement privé – DOSEPP3**

Arrêté rectoral portant nomination des membres des commissions d'entretien professionnel compétentes pour les lauréats de la session 2020 du concours de recrutement pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles : CRPE externe – département de Côte-d'Or

La rectrice de l'académie de Dijon

VU l'arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

ARRÊTE :

sont nommés, au titre de la session de 2020, membres des commissions d'entretien compétentes pour les lauréats du concours externe du CRPE du département de la Côte-d'Or,

ARTICLE 1

Membres titulaires :

Commission n° 11 :

- madame Elodie PASTEUR, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Chenôve,
- madame Laurence DELETRE, professeure des écoles de classe exceptionnelle, directrice de l'école privée Sainte Ursule de Dijon.

Commission n° 12

- monsieur Dominique MATET, A-DASEN de Côte-d'Or,
- Madame Pascale VIENNET, professeure des écoles de classe exceptionnelle, directrice de l'école privée Notre Dame de Louhans.

A titre de suppléant, et en cas d'empêchement :

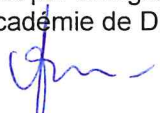
- monsieur Philippe LOISON, conseiller pédagogique départemental.

ARTICLE 2

La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 15 mars 2021

Pour la rectrice et par délégation
la secrétaire générale de l'académie de Dijon


Sandrine BENYAHIA